

N°2023/53

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ----- COMMUNE D' AUXI-LE-CHATEAU	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---	---

SEANCE DU 28/12/2023	
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 23</b></p> <p><b>Présents ou représentés : 22</b></p> <p><b>Date de la Convocation : 22/12/2023</b></p> <p><b>OBJET :</b> DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL 2024 POUR LA REFECTION ET LA RENOVATION THERMIQUE PAR CHANGEMENT DE HUISSERIS DE LA FACADE DE L'HOTEL DE VILLE, COTE RUE DU GENERAL DE GAULLE</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.</p> <p><b>PRESENTS :</b> Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Christian GAQUIERE – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :</b> Sergine BERNARD – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Aline GUILLUY</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :</b> Régis BRUNELLE</p> <p><b>SECRETARE DE SEANCE :</b> Nicolas CAPY</p>

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de restauration et de rénovation thermique par changement de huisseries de la façade de l'hôtel de ville, côté rue du général de Gaulle. Il précise que cette aile de l'hôtel de ville accueille le service de la Police municipale et est ouverte au public.

Or, les pierres de la façade atteintes de desquamation ou de pulvérulence s'effritent et tombent sur le trottoir engendrant un risque pour les piétons et les usagers se rendant à la Mairie. De plus, les fenêtres en simple vitrage, fortement dégradées, énergiquement peu performantes, constituent une passoire thermique.

Ces travaux de réfection de façade et de rénovation thermique par changement de huisseries répondent aux objectifs suivants :

- économie d'énergie,
- préservation du patrimoine communal et respect du règlement du Site Patrimonial Remarquable (SPR),
- sécurisation des conditions d'accueil du public.

Le coût prévisionnel des travaux se décompose de la façon suivante :

- Restauration de la façade : 42 457,40 € HT
- Changement de huisseries (7 fenêtres bois patrimoine et une porte) : 33 929,84 € HT

Soit un montant prévisionnel total de travaux s'élevant à 76 387,24 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la réalisation de ses travaux et d'autoriser le dépôt de dossiers de demande de subvention auprès des services de l'Etat.

La nature des travaux répondant aux priorités de la DETR, étant éligible à la DSIL et ces deux dotations étant cumulables, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter deux dossiers : un à hauteur de 25% au titre de la DETR 2024 et l'autre à hauteur de 50% au titre de la DSIL 2024.

#### Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 22 pour) :

- **SE PRONONCE** favorablement sur les travaux de réfection et de rénovation thermique par changement de huisseries de la façade de l'hôtel de Ville, côté rue du général de Gaulle, pour un budget prévisionnel de 76 387,24 € HT,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 à hauteur de 25% soit 19 096,81 €,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 à hauteur de 50% soit 38 193,62 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention afférents auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir déposé le dossier de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AUXI LE CHATEAU, le 29/12/2023

Le Maire,



Henri DEJONGHE